

ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 78

JANVIER

2017



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoît MAUGER

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

Courriel :

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site : www.rosel.fr

Le Mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année, au nom de la municipalité, je souhaite à toutes et à tous une bonne année 2017. Qu'elle vous apporte joie, santé et prospérité. Ce premier numéro de l'année de votre Rosel-infos est l'occasion de dresser un bilan de nos actions et de vous parler de l'année à venir.

En 2016 les actions réalisées ont été nombreuses :

- Renouvellement des plantations à la mairie et effacement des réseaux aériens dans le hameau de Gruchy
- Entretien du patrimoine communal avec l'aménagement du grenier du garage, et le nettoyage des toitures de l'église et de la mairie
- Réfection du caniveau chemin de l'Eglantine
- Approbation du Plan local d'urbanisme, qui permet le développement de l'urbanisation de 2 secteurs : le secteur Nord entre le RD 170 et le chemin du Clos Joli, qui sera aménagé en priorité, sur une superficie de 2.5 ha et qui permettra la construction d'une trentaine de logements, et le secteur sud, rue de l'Eglise sur 1.7 ha permettant la construction d'une vingtaine de maisons.
- Aux soirées presbytère vous ont été présentés des sujets riches et de toute nature : histoire, musique, voyages.....
- Le repas annuel des anciens nous a réunis avec nos voisins lassonnais. Mais, en 2017, nous devons revoir cette organisation, les anciens de LASSON se réunissant désormais avec ceux de ROTS et de SECQUEVILLE en BESSIN.
- La journée senior nous a menés vers une visite guidée de l'abbaye aux Hommes à CAEN.
- L'église a été ouverte à l'occasion des journées du patrimoine.

Sur le plan intercommunal, de gros chantiers ont été mis en place afin de préparer l'avenir.

Le paysage territorial, au 1er janvier 2017, a connu d'importantes modifications suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'Août 2015.

La communauté de communes « Entre Thue et Mue » disparaît au 1er janvier 2017 et ROSEL intègre la communauté urbaine de CAEN la Mer. Cela permettra aux habitants de ROSEL, de profiter des infrastructures gérées par CAEN la Mer, la bibliothèque « Alexis de Tocqueville » entre autres, de bénéficier de l'offre de transport en commun, et donc des services du réseau TWISTO.

Cette fusion nous a amenés à repenser l'organisation de notre compétence Education Enfance Jeunesse. Ainsi, suite à de nombreuses réunions, il a été décidé de créer un syndicat à vocation multiple, un SIVOM « Education, Enfance, Jeunesse ».

Le mot du Maire

La compétence eau sous toutes ses formes est transférée à la communauté urbaine : les 2 syndicats d'eau potable (Le SIAEP de Bretteville l'Orgueilleuse pour le bourg et le SIAEP de CAEN Ouest pour le hameau de Gruchy) n'existent plus depuis le 1er janvier 2017, la gestion de l'eau potable étant reprise par le syndicat RESEAU à l'échelle de l'agglomération caennaise.

La gestion des eaux pluviales, la gestion de l'assainissement, la gestion de la voirie et des espaces verts sont également transférées à la communauté urbaine de CAEN la Mer. Afin de garder le service de proximité, la mairie reste néanmoins votre interlocuteur privilégié.

Sur le plan communal, l'année 2017 sera une année de travaux : Nous envisageons de changer les fenêtres et les portes de la mairie, construite dans les années 60, et de faire une isolation intérieure.

Dans le cadre de l'agenda d'Accessibilité Programmée, un certain nombre de travaux sont à entreprendre à la mairie, au presbytère, au cimetière et à l'église. Ces travaux devront être réalisés en 2017 et 2018. Nous sommes en attente de devis et nous resterons vigilants face aux dépenses. Des demandes de subventions seront faites auprès du département et de l'Etat.

L'année passée, une réflexion s'est imposée sur le devenir du centre d'animation de LASSON/ROSEL. Ce bâtiment est situé sur le territoire de l'ex-commune de LASSON, devenue nouveau quartier de la commune nouvelle de ROTS. La nouvelle commune de ROTS envisage des travaux sur ce bâtiment et leur montant serait assez conséquent. Après avoir étudié plusieurs solutions, nous avons décidé de mettre ce patrimoine à la disposition de la commune de ROTS, avec une clause permettant aux habitants de ROSEL et à ses associations de l'occuper aux mêmes conditions que les habitants de ROTS. Ce dossier est à finaliser en 2017.

Nous travaillons toujours au projet d'aménagement de la RD 126 et du RD 170. Le dossier de déclaration publique est bouclé et l'enquête publique a eu lieu au premier semestre 2016. Une première phase d'aménagement pourrait être envisagée fin 2017, début 2018. Elle concernerait la traversée du hameau de Gruchy.

Et je terminerai par un projet concernant l'organisation administrative de notre commune : en juillet 2016, Isabelle LEFEVRE, notre secrétaire de mairie, a quitté ROSEL. Suite à son départ, le conseil municipal a décidé de mutualiser son secrétariat avec la nouvelle commune « Thue et Mue », qui regroupe les communes de Bretteville-l'Orgueilleuse, Brouay, Le Mesnil-Patry, Cheux, Putot-en-Bessin et Sainte-Croix-Grand-Tonne.

Cette mutualisation porte sur les « fonctions support » que sont la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière et la gestion des assemblées. Par contre, l'état civil, les élections, l'urbanisme, enfin tous les services se rapportant à la population, restent à la mairie de ROSEL. C'est pourquoi les permanences de la mairie seront toujours assurées.

Le seul changement concerne la permanence du jeudi qui, à partir du mois d'avril, se fera le matin et non le soir. Une information vous sera faite dès le mois de mars.

A nouveau, bonne et heureuse année 2017.

Le maire

Véronique Masson.

Conseil municipal du 3 novembre 2016

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DES SYNDICATS D'EAU POTABLE

Madame MASSON présente les rapports d'activités des 2 syndicats d'eau potable.

Syndicat d'adduction d'eau potable de Bretteville l'orgueilleuse :

L'exploitant est la SAUR en affermage.

10 communes sont adhérentes à ce syndicat : Bretteville l'orgueilleuse, Brouay, Cairon, Cristot, Lasson, le Mesnil Patry, Putot en Bessin, Rosel, Rots et St Manvieu Cheux, pour 3.616 abonnés, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2014.

La production a été reprise par RESEAU depuis le 01/01/2014 et 370.292 m3 ont été distribués.

RESEAU a importé 532.621 m3 et exporté au SIAEP de Cheux 95.713 m3.

En 2015, les abonnés domestiques ont consommé 370.292 m3, soit en moyenne 102,40 m3 par abonné et par an.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau Poteaux incendie, lavage des réservoirs...), le rendement du réseau était de 86 % en 2015.

La qualité de l'eau distribuée en 2015 est satisfaisante.

Prix du service : un abonné consommant 120 m3 paiera en 2016, 248 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2016, TTC), soit en moyenne 2,01 €/m3.

Syndicat d'adduction d'eau potable de Caen Ouest :

L'exploitant est la SAUR en affermage.

7 communes sont adhérentes à ce syndicat : Authie, Cambes-en-plaine et Saint Contest en totalité et St Germain la Blanche Herbe, Cairon, Biéville-Beuville et Rosel partiellement. L'eau est distribuée à 2.666 abonnés, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2014.

Le syndicat n'a pas de production propre : il achète à RESEAU depuis le 01/01/2014. En 2014, RESEAU lui a fourni 389.207 m3, soit une augmentation de 7,8 % par rapport à 2014.

Les volumes mis en distribution donnent une moyenne de 117m3 par abonné et par an.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau est de 80.3 % en 2015, contre 82,1 % en 2014.

La qualité de l'eau distribuée en 2015 est satisfaisante.

Prix du service : un abonné consommant 120 m3 paiera 246,57 € en 2015 (sur la base du tarif du 1er janvier 2015 TTC), soit 2,05 €/m3, en augmentation de 3.2 % par rapport à 2015.

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le rapport du service eau potable.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame MASSON présente le rapport d'activité du service assainissement.

L'exploitant est la NANTAISE DES EAUX en affermage.

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 218 abonnés. Il est composé de 6,7 kms de collecteurs et d'un poste de refoulement.

Le service ne gère aucune station d'épuration ; les effluents sont traités par le réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération de Caen-la-mer. Les volumes facturés sont de 17.209 m3.

Prix du service : un abonné consommant 120 m3 paiera 255,45 € en 2016, soit 2,1288 €/m3.

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le rapport du service assainissement.

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DES DECHETS MENAGERS SEROC et COLLECTE DES DECHETS SIDOM

Le service est assuré par 2 Syndicats :

Le SIDOM de Creully assure la collecte des déchets. Il regroupe 32 communes et assure le service pour 21.500 habitants.

Le SEROC assure le tri, l'élimination et la valorisation des déchets. Il gère les déchetteries. Il regroupe 248 communes et compte 152.716 habitants.

La mission de ces 2 Syndicats est encadrée par le Plan National des déchets qui stipule :

1/ Que le volume des déchets, y compris celui des déchetteries, doit diminuer de 10% d'ici 2020.

2/ La valorisation des déchets doit atteindre 55% en 2020 et 60% en 2025.

3/ L'enfouissement des déchets doit diminuer de 30% d'ici 2020 et 50% d'ici 2025.

4/ L'élimination des déchets doit être conduite en privilégiant la valorisation énergétique.

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

A) Les déchets recyclables collectés en sacs jaunes et dans les colonnes situées dans les villages sont restés stables par rapport à 2014.

Chaque habitant a trié 92,5kg de déchets en 2015. Le produit de la vente des déchets recyclés et les soutiens apportés à la collectivité pour le recyclage s'élève à 135.873 €, soit 67,70 € par tonne.

B) Les déchets ultimes (non recyclables)

Le tonnage est resté stable

La production est de 4.085 tonnes en 2015, soit 188 kg par habitant et par an. Chaque tonne coûte 96 €.

C) Les déchets des déchetteries

La production est de 9102 tonnes. Elle a augmenté de 5,94% par rapport à 2014.

En 2014, chaque habitant a apporté 419 kg de déchets en déchetterie. Chaque tonne coûte 61,54 €.

En 2015, l'ensemble des déchets produit par chaque habitant est de 701 kg.

LE FINANCEMENT DE LA COMPETENCE DECHETS

Le coût total pour la commune de Rosel est de 47.415 € soit 83 € par habitant :

- 33,5 € pour la collecte
- 15 € pour l'élimination des déchets
- 34,5 € pour la gestion des déchetteries

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SIDOM DE CREULLY

- **Section d'Investissement** : Recettes 2015 : 69 413,40 €

Dépenses 2015 : 186.501,74 €

Résultat 2015 : - 117.088,34 €

Déficit antérieur : 116.316,73 €

Excédent d'investissement : 771,61 €

- **Section de Fonctionnement** : Recettes 2015 : 2.094.495,39 €

Dépenses 2015 : 2.064.781,38 €

Résultat 2015 : 29.714,01 €

Excédent 2015 : 864.817,78 €

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE THUE ET MUE »

Administration générale : Service commun avec la commune du Mesnil Patry, mise en place d'un service unifié pour l'instruction des actes d'urbanisme, mise en place de la procédure « avancement », Schéma de mutualisation, application de la loi NOTRe.

Éducation : le scolaire (2 fermetures de classes : Cairon et Saint Manvieu Norrey), les services périscolaires (mise en place d'une tarification modulée au quotient familial, acquisition d'un logiciel pour la gestion des services périscolaires), les bâtiments scolaires et périscolaires (inauguration du restaurant scolaire/garderie sur le site de l'école de Saint Manvieu Norrey, construction de 4 classes à Bretteville l'Orgueilleuse, mise en place d'un self sur le site de Bretteville l'Orgueilleuse). La petite enfance et l'extrascolaire (passage du RAM Sud de 50 à 80%, signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ALJ).

Les infrastructures et équipements : travaux de voirie, travaux dans les écoles.

L'espace et l'aménagement du territoire : aménagement des bassins versants, le SPANC, les ordures ménagères, le transport public, les voies douces.

L'économie et l'emploi : le parc d'activité, la zone numérique multi services (ZNM), rencontre avec les entreprises.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le rapport d'activité de la Communauté de communes « Entre Thue et Mue ».

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Concernant l'ELECTRICITE

Après un appel d'offres pour le groupement d'achat d'électricité, le fournisseur retenu est ENGIE (GDF SUEZ). Le basculement des contrats a été fait le 1er septembre 2015 et une économie de 10% sur l'achat de l'électricité a été réalisée. La commune a fait le choix de prendre une partie importante de la fourniture à partir d'énergies nouvelles.

Concernant l'ECLAIRAGE PUBLIC

Notre patrimoine se compose de 17 candélabres dont 94% sont en bon état de fonctionnement. Les 6% restants sont vétustes mais un entretien préventif est effectué chaque année.

Dans le cadre des effacements de réseaux, le SDEC a remplacé l'ancien éclairage par un neuf qui est beaucoup plus moderne et efficace. Il est aussi mieux réparti puisque nous avons 11 poteaux supplémentaires.

En 2016, le SDEC a piloté l'enfouissement des réseaux Rue Sainte Anne au Hameau de Gruchy, faisant suite aux travaux sur la RD126.

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Le montant de la redevance s'élève à 290 €.

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Le montant de la redevance s'élève à 290 €.

DELIBERATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE

Le contrat de Concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique sur le Calvados arrive à son terme fin 2017. Le SDEC a jugé nécessaire de réactualiser les statuts du syndicat.

Cette révisions statutaire vise ainsi à :

Permettre à la communauté urbaine de Caen-la-mer d'être représentée au Comité Syndical. Il faut rappeler que la compétence de la distribution publique d'électricité est une compétence obligatoire de la communauté urbaine.

Préserver la représentativité des communes et la péréquation des territoires.

Le Conseil Municipal **ADOpte** les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.

DELIBERATION SUR LE RETRAIT DE CABALOR DU SDEC ENERGIE

Mme le Maire expose que la Communauté de Communes CABALOR est adhérente au SDEC Énergie uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC Énergie.

DÉLIBÉRATION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE THUE ET MUE »

La Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE, créée par arrêté préfectoral du 7 décembre 2000, fusionnera au 1er janvier 2017 avec la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER et la Communauté de Communes PLAINE SUD DE CAEN. Ce nouvel EPCI sera étendu à la commune de THAON et appartiendra à la catégorie des Communauté Urbaines. Le périmètre sera également étendu à la commune de TROARN, qui a créé avec la commune de SANNERVILLE une commune dénommée SALINE.

La Communauté Urbaine CAEN LA MER a été créée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2016.

Depuis sa création les Communes ont transféré à la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ». Ainsi, la Communauté de Communes a développé une politique éducative ambitieuse envers les familles, la petite enfance et la jeunesse.

La Communauté Urbaine, orientée vers des compétences d'équipements structurants, n'a pas vocation à exercer cette compétence de proximité. Aussi, la compétence Éducation a été rétrocédée aux communes par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2016 modifiant les compétences de la Communauté de Communes.

C'est dans ce contexte de rétrocession de la compétence Éducation que la CLECT doit fournir son rapport permettant d'évaluer les charges qui seront retournées aux Communes afin que le Conseil Communautaire détermine les nouvelles attributions de compensation.

Il est précisé que les Communes ont souhaité que la compétence Éducation soit respectivement exercée au 1er janvier 2017 par :

- La Commune nouvelle de ROTS d'une part,
- Un SIVOM Education Enfance Jeunesse pour les dix autres communes composant l'actuelle Communauté de Communes, d'autre part.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 25 octobre 2016,

D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION SUR LE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE THUE ET MUE »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

DE TRANSFÉRER au 1er janvier 2017 en pleine propriété à la commune nouvelle de ROTS :

- Le bâtiment Enfance Jeunesse situé à ROTS

DE TRANSFÉRER au 1er janvier 2017 en pleine propriété au SIVOM Education Enfance Jeunesse :

- La salle multisports située à SAINT MANVIEU NORREY
- Le siège de l'actuelle Communauté de Communes à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE,
- Le Bâtiment Enfance Jeunesse en cours de construction à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE.

D'EFFECTUER ces transferts en pleine propriété sans contrepartie financière,

DE PRÉCISER que ces transferts s'opéreront par arrêté préfectoral et ne seront soumis à aucun droit de mutation,

D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION SUR LA DEMANDE D'ESTIMATION PAR LES DOMAINES DU CENTRE D'ANIMATION LASSON-ROSEL

Madame MASSON présente les réflexions autour du centre d'animation LASSON-ROSEL

La commune de ROTS envisage d'organiser son territoire et d'inciter ses habitants à se déplacer sur les différents quartiers qui sont le bourg de ROTS, le quartier de LASSON et le quartier de SEQUEVILLE en BESSIN. Pour ce faire, l'objectif est de proposer des infrastructures dans chaque quartier.

Sur le quartier de LASSON, il est envisagé de réaménager le centre d'animation de LASSON/ROSEL. La commune de ROSEL étant en propriété partagée à 50 % de ce centre avec la commune historique de LASSON, doit décider de l'avenir de ce lieu.

Plusieurs solutions sont à travailler : participer aux travaux d'aménagement, mettre à disposition ce bâtiment à la commune de ROTS. Ces réflexions doivent s'accompagner de l'avenir de nos associations, et de l'utilisation des habitants de ROSEL.

Afin de pouvoir mener ces réflexions, nous allons travailler sur chaque hypothèse dans les mois à venir.

Le 18 octobre avec la commune nouvelle de ROTS, nous avons rencontré les associations pour connaître leurs besoins. Un projet qui demande à être retravaillé nous a été présenté par un cabinet à maîtrise d'ouvrage commandé par la nouvelle commune de ROTS. Le 28 octobre Mme MASSON a rencontré la juriste de l'union amicale des maires du Calvados afin de se renseigner sur la mise à disposition des locaux.

Afin de discuter de la 3ème solution, c'est-à-dire de la vente, nous devons demander une estimation de ce bien par les domaines.

Suite à cette présentation, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

D'AUTORISER le Maire à faire la demande d'estimation auprès des domaines.

Conseil municipal du 15 décembre 2016

RECENSEMENT 2017

Le recensement de la population est prévu à Rosel du 19 janvier au 18 février 2017.

DÉLIBÉRATION SUR LA NOMINATION DU COORDONNATEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : qui sera Anne Lagouée, secrétaire de mairie.

DÉLIBÉRATION SUR L'EMPLOI DE L'AGENT RECENSEUR :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création d'emploi de non titulaire, pour faire face à des besoins occasionnels à raison :

D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Le salaire brut de l'agent sera de 1.495,24 €, soit un indice majoré de 321.

Hubert Charles sera l'agent recenseur.

DÉLIBÉRATION SUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Le Conseil Municipal décide D'APPROUVER la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1^{er} décembre 2016, conformément au tableau joint.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Au 1er janvier 2017 sera mise en place la communauté urbaine issue de la fusion entre l'Agglomération Caen la mer et les Communautés de communes d'Entre Thue et Mue et de Plaine Sud de Caen, et de son extension à Thaon et à Troarn par la création d'une commune nouvelle.

La commune de Rosel sera membre de la Communauté urbaine et représentée dans les instances délibérantes de cette nouvelle entité.

Béatrice TURBATTE est désignée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION SUR LES DIFFÉRENTES CONVENTIONS AFFÉRENTES A LA COMMUNAUTÉ URBAINE

- CESSION DE MATÉRIEL A LA COMMUNAUTÉ URBAINE :

A compter du 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine exercera notamment les compétences voirie et l'entretien, l'aménagement des espaces verts reconnus d'intérêt communautaire.

Du matériel, dont du matériel roulant, est affecté en totalité ou en partie à l'entretien de ces surfaces.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de céder au profit de la Communauté Urbaine, le matériel dédié à plus de 51% aux compétences dont la Communauté Urbaine aura la charge à compter du 1^{er} janvier 2017 dont la liste figure en annexe.

PRÉCISE que cette cession est consentie à titre gratuit.

DÉSIGNATION DES 2 DÉLÉGUÉS AU SIVOM (SYNDICAT INTERCOMMUNAL ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE)

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE a fusionné avec Caen la Mer, Plaine Sud de Caen, étendue à la Commune de Thaon, transformant le territoire en Communauté Urbaine.

Caen la Mer n'ayant pas la compétence éducation, il a été décidé de créer au 1^{er} janvier 2017, un Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) dédié à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse. Ce syndicat comprend les Communes de CAIRON, ROSEL, LE FRESNE CAMILLY, SAINT MANVIEU NORREY et la commune nouvelle THUE ET MUE (BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, BROUAY, CHEUX, LE MESNIL PATRY, PUTOT EN BESSIN, SAINTE CROIX GRAND TONNE), regroupant plus de 10 000 habitants, 1 100 enfants scolarisés.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal décide **DE DESIGNER** les personnes ci-dessous au sein du SIVOM Éducation Enfance Jeunesse :

Béatrice TURBATTE et Bernard LEMANISSIER

DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL « EDUCATION »

- MODIFICATION DU SIÈGE DU SIVOM ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal décide DE FIXER le siège du SIVOM Éducation Enfance Jeunesse au :

8 avenue de la Stèle – 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

- AVANCE DE CONTRIBUTION 2017 AU SIVOM ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le SIVOM sera créé le 1er janvier 2017, son budget sera de néant à cette date, la CU l'abondera en début d'année.

Pour palier toutes dépenses dès le 1^{er} janvier, il est demandé aux communes adhérentes d'attribuer une avance de contribution au SIVOM. Ce montant est de 8 965,33€ correspondant à 2/12 ième de la contribution 2017 de ROSEL. (53 791,98€).

Le Conseil Municipal décide D'ATTRIBUER cette avance de contribution 2017.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ RESEAU

Rosel est membre du Syndicat d'alimentation en eau potable de Bretteville l'Orgueilleuse pour le bourg et du syndicat Caen Ouest pour le hameau au titre de la compétence eau potable.

La compétence eau potable va être transférée à Caen la Mer au 1er janvier 2017 du fait de sa transformation en communauté urbaine. Ce transfert va entraîner la dissolution des syndicats dont Rosel est membre.

La compétence distribution sera confiée à RESEAU qui exerce déjà la compétence production d'eau potable. Conformément aux nouveaux statuts de RESEAU, la future communauté urbaine de Caen la Mer doit désigner les délégués prévus pour représenter Caen la Mer au titre du territoire de Rosel.

10 collèges territoriaux de l'eau (CTE) sont créés : 163 représentants dont un pour Rosel.
Véronique MASSON est désignée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION SUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'ANIMATION LASSON-ROSEL

La commune de ROTS envisage d'organiser son territoire et d'inciter ses habitants à se déplacer sur les différents quartiers qui sont le bourg de ROTS, le quartier de LASSON et le quartier de SEQUEVILLE en BESSIN. Pour ce faire, l'objectif est de proposer des infrastructures dans chaque quartier.

Sur le quartier de LASSON, il est envisagé de réaménager le centre d'animation de LASSON/ROSEL. La commune de ROSEL étant en propriété partagée à 50 % de ce centre avec la commune historique de LASSON, doit décider de l'avenir de ce lieu.

Trois hypothèses sont envisageables : la participation aux travaux d'aménagement avec la commune de Rots, la vente de la moitié du centre à la commune de Rots, la mise à disposition du bâtiment à la commune de ROTS. Ces réflexions doivent s'accompagner de l'avenir de nos associations, et de l'utilisation des habitants de ROSEL.

L'orientation serait la mise à disposition du centre à la commune de Rosel moyennant l'élaboration d'une convention précise.

Le Conseil Municipal autorise Véronique MASSON à mettre en œuvre cette convention.

ADOPTION DU P.L.U.

Le projet de PLU qui a été arrêté par le Conseil municipal le 2 juin 2016 a été modifié pour tenir compte :

- des avis reçus des personnes associées qui ont été consultées au cours des mois de juillet à septembre 2016 ;
- des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 septembre au 20 octobre 2016 et du rapport que madame le commissaire enquêteur a transmis à la commune le 15 novembre 2016.

Les personnes publiques (avis de l'Etat, avis du CDPENAF, avis du Département, avis de la Chambre d'agriculture) ont apporté diverses précisions qui ont été ajoutées dans le dossier.

Suite à ces modifications du projet arrêté,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'approbation du PLU.

DÉLIBÉRATION SUR LA MISE EN REVISION DU P.L.U.

Au 1er janvier 2017, la compétence PLU passe à la Communauté Urbaine (PLUI), celle-ci suggère aux communes de mettre en révision leur PLU si un changement devait intervenir dans les 5 ans.

Le Conseil Municipal décide de la mise en révision du plan local d'urbanisme de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de KEOLIS : modification du réseau de transports au 1er février 2017, pour les habitants de Rosel les tarifs deviennent ceux de Caen (plus avantageux), l'offre Bus Verts est maintenue, une offre complémentaire Twisto sera mise en place pour le dimanche (à la demande), création du service Flexobus (le vendredi et le samedi soir - départs 20h30 et 0h30 de Saint Pierre vers tous les arrêts), Mobisto remplace Aceobus, et il existera en mairie la possibilité de délivrer une carte de transport solidaire.

En Septembre 2017 sont prévus des renforts heures creuses.

Une plaquette va être distribuée aux habitants.

- Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier à la salle du presbytère à 17h30.

- Claude Martin questionne sur le périmètre de protection modifié : il s'agit de la zone autour de l'église.

- Maryline Héliard intervient concernant l'abattage des pommiers à Gruchy.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 janvier à 20h30.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.rosel.fr.

Les Vœux du maire



Le samedi 14 janvier, en fin d'après-midi, près de 80 personnes se sont retrouvées dans la salle du Presbytère pour écouter les vœux de madame Le Maire, Véronique Masson.

C'est un évènement toujours aussi sympathique et convivial. Les associations, presque toutes représentées sont remerciées pour leurs nombreuses actions. Les mémoires sont rafraîchies sur les principales actions de l'année écoulée et les citoyens sont informés des grands projets de l'année naissante.

Que chacun des habitants passe une bonne et heureuse année !

L'intégralité du discours peut être lu sur le site www.rosel.fr

A la fin du discours, l'assistance est invitée à partager le pot de l'amitié.



Les décorations du village

Cette année les auxiliaires du Père Noël n'ont pas fait de nouvelles guirlandes. Il a été décidé de sortir tous les stocks accumulés les années passées et de répartir les différentes couleurs dans les rues du village.

La Mairie a, comme tous les ans, proposé des sapins. Nombreux sont les habitants à avoir répondu favorablement. Les rues ont ainsi été pavoisées aussi bien au Bourg qu'à Gruchy.



Début décembre une bonne dizaine de bénévoles et plusieurs conseillers ont mis en place les décorations de la commune, nous avons retrouvé les différents personnages autour des sapins et les guirlandes ont été installées un peu partout. Les réjouissances et les fêtes pouvaient commencer !

La journée s'est terminée à la Mairie autour d'un sympathique repas.

Pour le Noël 2017, l'atelier « décoration » devrait reprendre ses travaux en Octobre ; TENEZ-VOUS PRÊTS !



2017 : une nouvelle organisation territoriale se met en place

Caen la mer Normandie - Communauté Urbaine

Le 1^{er} janvier 2017 a vu la création effective de la Communauté urbaine « Caen la mer Normandie », issue de la fusion de l'ancienne Communauté d'agglomération et des deux communautés de communes Entre Thue et Mue, à l'ouest, et Plaine Sud de Caen, au sud, étendue à la commune de Thaon et au territoire de celle de Troarn.

Cette nouvelle entité regroupe 50 communes, dont trois communes nouvelles, et compte 270 000 habitants. Son territoire recouvre ce qu'il est convenu d'appeler le bassin de vie de Caen où les habitants évoluent au quotidien aussi bien pour leur travail, leurs loisirs ou encore les besoins en matière d'achats, de santé, de formation, ...

La Communauté urbaine, par son importance démographique et économique renforcera la place de Caen au sein de la Normandie et bénéficiera d'une plus grande lisibilité au niveau national.



Le nouveau Conseil communautaire - 113 membres - a été officiellement installé le 10 janvier dernier et a d'abord procédé à l'élection du président et de son nouveau Bureau. Seul candidat, Joël BRUNEAU, déjà président de l'ancienne Communauté d'agglomération a été élu Président de la nouvelle Communauté urbaine à une très large majorité.

Des compétences nombreuses et obligatoires

La Communauté urbaine constitue l'une des formes les plus intégrée de coopération intercommunale. Elle exerce de nombreuses compétences obligatoires et bénéficie, à ce titre, de dotations de l'Etat plus importantes que les communautés de communes ou d'agglomération.

L'action de la Communauté urbaine s'articulera donc autour de sept grands domaines d'intervention :

- Développement économique, social et culturel (*Zones d'activité, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, tourisme, enseignement supérieur,...*)
- Aménagement de l'espace communautaire (*voirie, espaces verts, éclairage public, signalisation, transports collectifs, urbanisme,...*)
- Equilibre social de l'habitat (*Plan local de l'habitat, politique du logement,...*)
- Politiques de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif (*eau, assainissement, transition énergétique,...*)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (*collecte et traitement des déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air...*)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La commune de Rosel appartient donc maintenant à ce grand ensemble. Elle y dispose d'un siège et est représentée par Béatrice TURBATTE, maire-adjoint qui a été élue Rapporteur Général.

Il appartient maintenant à la Communauté urbaine de conduire avec toutes ses communes un projet commun de développement et d'aménagement de son territoire en tenant compte de sa diversité et avec la double préoccupation de maintenir et développer des services de proximité et de qualité pour les habitants.



De nouveaux services

Pratiquement pour les habitants de Rosel, aucun changement n'interviendra dans les principaux services dont ils disposent déjà.

En revanche et dès maintenant, ils peuvent avoir accès dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les habitants de Caen des **équipements sportifs et culturels** déjà gérés par l'ancienne Communauté d'agglomération : patinoire et stade nautique, piscine de la Grâce de Dieu, du Chemin Vert et d'Hérouville, Conservatoire et Orchestre de Caen, bibliothèques, dont la toute nouvelle Bibliothèque Alexis de Tocqueville mise en service le 14 janvier dernier.

En outre, à partir du 1^{er} février, nous allons bénéficier d'une **offre de transports en commun plus large** (offres de soirée les vendredis et samedis, Mobisto, renfort du dimanche) et plus avantageuse, alignée sur les tarifs du réseau Twisto. Elle sera progressivement complétée et étendue à partir de l'automne 2017 en s'appuyant sur les lignes existantes. Le livret qui a été distribué dans vos boîtes à lettres vous donne toutes les indications.

Le SIVOM Education enfance jeunesse

L'Education qui était la compétence principale de la Communauté de communes Entre Thue et Mue n'a pas été reprise par la Communauté urbaine qui, par sa dimension, n'a pas vocation à l'exercer.

Pour assurer la pérennité des services et continuer à répondre aux attentes des familles, les élus municipaux ont créé un nouveau syndicat qui regroupe cinq communes : Cairon, Le Fresne-Camilly, Rosel, Saint-Manvieu-Norrey et la commune nouvelle Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil-Patry, Putot-en-Bessin, Sainte Croix Grand-Tonne), totalisant à peu près 11 000 habitants.

La commune de Rosel y est représentée par Bernard LEMANISSIER et Béatrice TURBATTE, adjoints.



Composé de 22 conseillers et réuni pour la première fois, le 11 janvier 2017, le Conseil syndical a désigné son président et les membres du Bureau :

Présidente : Catherine LECHEVALLIER (Cairon),

Vice-Présidents : Eric GUEROULT (commune historique de Putot-en-Bessin), en charge des Bâtiments

Béatrice TURBATTE (Rosel), en charge des Affaires générales et du Personnel

Manuel DE SOUZA (St Manvieu-Norrey), en charge des salles multisports

Didier LHERMITTE (commune historique de Bretteville l'Orgueilleuse), en charge des finances

Jean-Jacques FABRE (commune historique de Brouay), en charge des relations institutionnelles

Depuis le 1^{er} janvier, le SIVOM a donc repris les missions exercées par l'ancienne Communauté de communes et gère dorénavant le scolaire pour ses 1 100 enfants scolarisés, le périscolaire (restauration, garderie, étude surveillée, transports), l'extrascolaire (centres de loisirs), les Relais d'Assistants Maternels et la salle multisports à Saint-Manvieu-Norrey. Ses services sont installés dans l'ancien siège de la Communauté de Communes sur le Parc d'activités, à Bretteville l'Orgueilleuse.

Les soirées Presbytère

LE MARDI 8 NOVEMBRE à l'occasion du centenaire de Verdun, Françoise Lefrancois nous fit une évocation très émouvante de la vie des soldats dans les tranchées.

Elle nous a montré l'horreur de la vie sur le front à travers écrits, peintures, chansons ... de nombreux artistes mobilisés pour la guerre.

Parmi les peintres, on peut citer les français Félix Vallotton et Fernand Léger, les anglais John Nash et Nevinson, l'italien Gino Severini, les allemands Georg Grosz et Otto Dix.

Pour les écrivains les français Guillaume Apollinaire, Louis-Ferdinand Céline, Henri Barbusse, Jean Giono, le Suisse Blaise Cendrars, l'anglais Rudyard Kipling, l'allemand Erich Maria Remarque.

Des lettres de soldats ont été lues, des dessins, des chansons, parfois drôles, la dérision pour survivre, parfois très dures, comme la célèbre Chanson de CRAONNE.

LE MARDI 13 DECEMBRE François De Oliveira, astro-physicien-nucléaire, chercheur au CNRS à Caen.

Tel Micromégas, nous a invité à parcourir les immensités de l'espace, à l'aide de diapositives d'étoiles connues et surtout inconnues.

Il nous a emmené au plus lointain de ce que nous connaissons aujourd'hui. Une petite excursion sur le Soleil sur lequel nous trouvons des températures de 15 millions de degrés et une densité de 100 grammes par centimètre cube.

Une visite guidée de la voie lactée. La découverte de nouvelles galaxies et une descente dans les trous noirs. Nous avons rêvé et regardé les immensités sidérales avec d'autres yeux et davantage d'humilité.

LE MARDI 10 JANVIER 2017 Jean Baptiste Chémery, nous a entraîné dans un monde tout aussi inaccessible pour beaucoup d'entre nous : le monde de l'informatique, plus exactement le monde numérique. Il est branché « social et participation » entre tous les citoyens internautes.

Son dada « les biens communs numériques » au travers de trois exemples : l'information, la cartographie et l'alimentation. Il nous a montré comment partager les connaissances, amender et enrichir des sites et lutter contre la malbouffe en décryptant et partageant les informations des étiquettes des denrées alimentaires.

Voici les références des sites explorés : Wikipédia, Open Food Facts, Open Street Map.

Association multi-activités Rosel / Lasson



L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 14 décembre dernier, 34 personnes y étaient représentées.

Après l'exposé du rapport moral et du budget, et comme le prévoient les statuts, le bureau a été renouvelé par un vote à bulletin secret. L'actuelle présidente ne se représentait pas.

Sa nouvelle composition est la suivante :

- Annie Lagarde, présidente.
- Bernard Meslin, vice-président.
- Claude Martin, secrétaire trésorier.
- Ghyslaine Triplet et Yves Guérin, membres adjoints.

Remerciements de Françoise Gauger (ancienne présidente de l'association) :

Amis et adhérents de l'association Multi-Activités de Lasson-Rosel, quelques pensées suite à ma non représentation à la présidence :

Il y a 6 ans, j'ai créé l'association avec une dizaine de membres. Depuis elle n'a cessé de grandir avec aujourd'hui quelque 65 adhérents. Je tiens à remercier tous les membres de l'ancien bureau, les animateurs et en particulier Michel Cuny qui fut un grand soutien pour notre association et notre trésorerie par le nombre importants de ses « élèves ».

Je n'oublie pas la mairie de Rosel pour son aide logistique et sa subvention annuelle ainsi que la mairie de Lasson qui nous a également aidés avec sa participation.

Merci à tous les animateurs et adhérents et je souhaite à l'association une bonne continuation dans le même état d'esprit.

Les foulées de la Mue



L'ensemble de l'équipe organisatrice de l'association La MUSE présente à tous les bénévoles ses vœux de bonne année 2017.

Si l'édition de 2016 a rencontré un vif succès, avec plus de 1500 participants, c'est surtout grâce à son organisation et à l'accueil réservé par vous, bénévoles. Que vous en soyez remerciés !

Par l'intermédiaire de Rosel-Infos, nous vous invitons à nous rejoindre afin de renouveler ou de renforcer notre équipe du bureau. Il vous sera possible de mieux nous connaître en participant à notre Assemblée Générale Ordinaire qui doit se dérouler

le lundi 30 janvier 2017, à la mairie de Rosel (20H30).

Le comité de jumelage

- La chorale de Rosel-Lasson s'est produite, pour la 2ème année, lors de l'après-midi organisé par le Comité des fêtes de nos deux villages, à l'occasion de Noël.

Pendant que les enfants rendaient visite au Père Noël, la chorale a interprété des chants de Noël traditionnels.

Quelques dates à retenir :

-L'**assemblée générale** du Comité de Jumelage se tiendra le **mardi 24 janvier, à 20h30**, au Presbytère de Rosel. Nous invitons toutes les personnes intéressées par ces échanges avec un petit village du Devon à se joindre à nous. C'est une région magnifique que nous ne nous lassons pas de découvrir depuis plus de 30 ans.

-Notez-le dès maintenant dans votre agenda : les **représentations théâtrales** de la troupe de Rosel-Lasson auront lieu le **samedi 25 mars** à 20h 30, et le **dimanche 26 mars** à 17h. Nous avons puisé cette année encore dans l'œuvre de Feydeau, et nous ajouterons quelques scènes empruntées à Molière. A bientôt.

Le comité des fêtes



Le comité des fêtes de Lason - Rosel vous convie à ces prochaines manifestations.

LA BOUM DES ENFANTS

Le samedi 4 mars

A la salle des fêtes de Lason.

Au programme :

De 16h à 18h les petits de 3 à 5 ans, déguisés

De 18h à 20h pour les 6 - 11 ans

A partir de 20h pour les 12 à 16 ans.

Tenue correcte exigée

Le nombre de places étant limité,

merci de faire une réservation

au 07.82.91.62.15

SALON DES LOISIRS CREATIFS et FOIRE AUX PLANTULES

Samedi 22 et dimanche 23 avril 2017

de 10h à 18h

Au centre d'animation de Lason-Rosel

Possibilité de restauration pour les exposants

Amis jardiniers, préparez vos plants.

Amis créateurs, retenez cette date.

Renseignements et inscriptions

au 07.82.91.62.15.

Entrées gratuites

La recette de Bernard : dans les coulisses des grandes cuisines municipales de Rosel

Pour répondre aux manifestations qui se déroulent au cours de l'année civile, la commune a dû se doter des outils nécessaires à leur réussite.

Il s'agit notamment des cuisines où sont confectionnés les petits fours, les mets exquis des repas de la journée des seniors ou encore celui des nombreux bénévoles qui fabriquent et installent les décorations de Noël et sont ainsi réconfortés ... à la fin des travaux !

Bien que la capacité d'accueil du Presbytère soit importante, il n'a pas été possible d'y installer l'ensemble des fourneaux et des matériels culinaires. Une extension a été créée en réquisitionnant des locaux privés dans le quartier résidentiel du Clos Joli. Pour des raisons de sécurité, que vous comprendrez aisément, il ne nous est pas possible de vous en dévoiler l'adresse exacte ...

Ces merveilleuses installations sont pilotées par plusieurs brigades qui se répartissent le travail. Parmi les principaux chefs, tous étoilés bien sûr, nous pouvons citer :

- Christiane, Noëlle, Evelyne, Maryline, Suzy, René et Bernard ... préposés aux feuilletages, confection des « appareils », découpages à l'emporte-pièces, remplissage, cuissons. Il faut aussi goûter et rectifier les préparations, taster les vins, dresser les présentations, assurer le service et ... après... vaisselle... et ... rangement ... le tout avec le sourire et dans la bonne humeur, merci à toutes (et tous ... pardon René).

La principale activité de ces « gâte-sauces » est celle de la cérémonie des vœux de madame le Maire. Pour ce grand jour nous pouvons vous dévoiler quelques secrets (à ne dévoiler que sous la douce pression de ses anciens amis) :

- 6 500 petits fours (... erratum ... 650 ... quand même !)
- 60 kilos de pâte feuilletée maison (... erratum ... 6 kilos)
- 18 plateaux
- 3 voitures pour les transports d'un site à un autre
- 100 mètres de nappage, pardon 10 mètres,
- 18 bouteilles de vin délicatement pétillant (là, il n'y a pas d'erratum !),
- 1 bouteille de jus d'orange
- 1 (presque) bouteille de salvetat
- 3 petits verres de boisson au cola
- 0 verre d'eau.



Détail de la fabrication des petits fours :

Pour la pâte feuilletée vous pouvez (hélas ...) l'acheter toute prête, sinon il faut 500 gr de farine, 400 gr de beurre, 250 gr d'eau, 10 gr de sel : mélanger la farine, l'eau et 25 gr de beurre fondu, laisser reposer 2 heures au réfrigérateur, aplatir la pâte au carré, mettre le restant du beurre au centre, recouvrir en rabaisant les bords, donner 2 tours simples, laisser reposer 1 heure au réfrigérateur, donner 2 tours, laisser reposer 1 heure... même opération jusqu'à parfaite incorporation du beurre. Laisser reposer 2 heures et abaisser la pâte une dernière fois, puis à l'aide d'un emporte-pièce découper les petits fours que vous pouvez désormais farcir avec différents appareils comme ci-dessous.

La recette de Bernard : dans les coulisses des grandes cuisines municipales de Rosel (suite)

Pour ceux qui ont la chance de posséder un robot ménager assez puissant (il ne nous est pas possible de donner de marque), le mélange peut être réalisé plus rapidement.

- **Pizza** : émincer des oignons/échalotes et des aulx, les faire pleurer avec un peu d'huile d'olive, ajouter des tomates coupées finement, assaisonner, 60 grammes de gruyère râpé, un ou deux verres de cidre, faire mijoter à feu doux une bonne heure. Laisser refroidir et remplir les pâtes découpées et mises dans des moules silicone.
- **Escargots** (en conserve « moyens ») : faire pleurer des oignons et des aulx comme pour l'appareil à pizza, ajouter les escargots égouttés, recouvrir de cidre, réduire de moitié, assaisonner, ajouter 100/150 grammes de crème fraîche. Laisser refroidir et remplir (2 escargots) les pâtes découpées et mises dans des moules silicone.
- **Préparer un appareil à quiche** : mélanger 30 grammes de farine, 20 gr de beurre, 250 gr de lait, assaisonner, porter à frémissement (90°) 3 à 4 minutes, hors du feu ajouter et mélanger 3 œufs entiers, 60 gr de crème fraîche, 100 gr de gruyère.
Quiche lardons : blanchir les lardons, refroidir, assaisonner, en disposer 3 ou 4 sur la pâte découpée dans les silicones.
Quiche noix de pétoncles : écraser les noix de pétoncles, mélanger avec une ou deux cuillères d'huile d'olive, assaisonner et remplir les cases.
Napper les deux quiches avec le même appareil à quiche décrit ci-dessus.
- **Boudin pomme** : faire rissoler au beurre deux pommes épluchées, écorées et coupées en dés, éventuellement les flamber au Calvados, laisser refroidir, les disposer sur la pâte feuilletée et mettre dessus une tranche de boudin noir.

Tous ces petits fours sont à cuire 22 à 25 minutes à four chaud (190°).

Toasts René :

- **Bouchons de thon** : verser et mixer 180 gr de thon au naturel (poids net égoutté), 40 g de concentré de tomate, 3 œufs, 30 gr d'oignon émincé, 50 gr de gruyère râpé, 9 cuillères à soupe de crème fraîche, persil haché, sel, poivre.

Verser cette préparation sur plaque silicone ou des moules à mini muffins. Cuire 22 à 25 minutes à four chaud (190°).

- **Brie à la rhubarbe** : griller modérément des tranches de pain de mie, les beurrer de confiture à la rhubarbe, les couper en quatre, poser un morceau de brie, dorer au grill quelques minutes, servir chauds et fondants.

- **Toasts Annick** : couper des rondelles de baguette (un peu rassies ou coupées 1 ou 2 heures avant), les recouvrir d'une pincée de gruyère râpé, ajouter une cuillère à café du mélange suivant : 1 cuillère à soupe de crème liquide pour 3 tartines, ½ cuillère à café de moutarde, poivrer. Dorer au grill quelques minutes, servir chauds et fondants.

A l'année prochaine, aux vœux de madame Le Maire, pour d'autres nouveautés !

Bon appétit et ... à la vôtre ! Et à vos r'vêts !



ADMR

L'Association dispose sur les différentes communes de bénévoles qui se tiennent à votre disposition, et peuvent se déplacer à votre domicile.

Nous pouvons répondre à toutes demandes de services à la personne, pour vous aider dans vos tâches quotidiennes, que vous soyez une personne âgée ou en activité : ménage, repassage, garde d'enfants, aide à la toilette, aide au repas, au coucher, portage de repas à domicile etc.

Nous vous proposons également un service au jardinage et au petit bricolage.

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter l'Association au : 02.31.08.17.28

La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public

tous les après-midis de 13h30 à 17h00

du Lundi au Vendredi

Le Vendredi, fermeture à 16h00.

Pas de permanence le Mardi.

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi

Permanences :

- A la **Mairie d'Authie**

Permanences tous les matins de 8h45 à 12h15

Tél : 02 31 26 95 95

a.i.a.e@wanadoo.fr

- A la **Mairie de Bretteville l'orgueilleuse**

Permanence le jeudi de 14h à 16h

Tél : 02 31 80 78 25

- A la **Mairie de Creully**

Permanence le mardi de 14h à 16h (un sur deux)

- A la **Mairie de Carpiquet**

Permanence le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 17h

- Et sur **RDV l'après-midi à Authie ou dans les autres mairies adhérentes**

- Vous avez besoin d'une aide pour vos démarches de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, recherche de stages, mise en relation avec les employeurs, simulations d'entretien d'embauche, inscription pôle emploi, ...)
- Vous êtes un **particulier** et proposez vos services (ménage, repassage, petits travaux, jardinage, garde d'enfant...)

- Vous êtes un **particulier** et vous souhaitez embaucher quelqu'un, vous pouvez déposer vos offres d'emploi (Rémunération en **CESU** : chèques emploi service).

Jeunes Lycéens étrangers, Allemands, Mexicains, Slovaques cherchent une famille d'accueil.

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux.

Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Paul, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Ignacio, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Simona, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.



Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Xavier DUFRESNE – 14000 Caen
06.03.59.23.94
xavierdufresne@hotmail.com

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Magali Guinet - 02.99.46.10.32
magali@cei4vents.com

Etat civil 2016

NAISSANCES 2016

FICHEUX Simon, Raphaël, Baptiste	08/01/2016
TIREL Hortense, Anne, Marie	12/08/2016
QUINCÉ Victor, Thomas, Nicolas	21/09/2016
DALLET DESBOEUF Lyam, Yves, Alain	01/10/2016
ROUSSEL LEGROS Robinson, Léonard	22/11/2016

DECES 2016

HUARD Simone née ISELIN	07/02/2016
SCIPION Roger, Jacques	10/05/2016
MARTIN Jacqueline, Marie, Madeleine, Nicole née DUPONT	26/05/2016
POUCHIN Simone, Maria née HUARD	03/07/2016
GROUSSET Claude, Jules, Raymond	06/08/2016
ROI Marice, Jacqueline née HERVÉ	10/10/2016
BLIN Lionel, Georges	24/12/2016

Le P.L.U. est en ligne

Adopté définitivement par le Conseil Municipal le 15 décembre 2016, le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) est applicable dès le 1er janvier 2017, il remplace l'ancien P.O.S. Il régit désormais les permis de construire pour les nouvelles constructions, les modifications ou les extensions des bâtiments d'habitations et agricoles.

Vous pouvez le consulter en ligne sur le site www.rosel.fr, sur la page d'accueil sous les dernières nouvelles il y a un lien à votre disposition.



Mairie de Rosel
6 rue Boulay
14740 ROSEL
France

Courrier électronique de la mairie

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site internet de la mairie

www.rosel.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Rosel

Lundi : 16 h à 19 h 30

Jeudi : 16 h à 19 h 30

Samedi : 09 h 30 à 11 h : permanence des élus SANS secrétariat.



24 01 2017 : Assemblée générale du comité de jumelage.

30 01 2017 : Assemblée générale de la Muse.

08 02 2017 : Concours de belote salle des fêtes de Cheux, contact [02.31.80.60.72](tel:02.31.80.60.72)

07 03 2017 : Balayage des rues de Rosel.

08 03 2017 : Concours de belote salle des fêtes de Cheux, contact [02.31.80.60.72](tel:02.31.80.60.72)

18 03 2017 : Soirée bavaroise par le comité de jumelage Cheux, contact [02.31.80.18.34](tel:02.31.80.18.34)

25 et 26 03 2017 : Représentations théâtrales de la troupe Rosel Lasson.